

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/13
DESIGNATION DES DELEGUES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres	15
Présents	14
Représenté	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS/EXCUSÉS : Pauline PILAT

PROCURATIONS : Pauline PILAT à Hélène PILAT

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée du Maire, président, et de 3 membres du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à cette élection pour assurer la régularité des procédures de marchés publics formalisés de la commune ;

M. Le Maire expose que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur une même liste, au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Liste unique

Sont candidats au poste de titulaires :

Jean-François GENEVOIS

Alain MORET

Jean-Paul WOOD

Sont candidats au poste de suppléants :

Laura LAMOTTE

Adrien MOREAU

Céline DARVENNE

La liste proposée est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

2026/13

Considérant l'accord à l'unanimité des membres présents pour procéder au vote à mains levées, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 5211-7 I du CGCT - I.

Considérant les résultats du vote obtenu par la liste proposée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

- **PROCLAME** l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :
 - o **Président : Le Maire**
 - o **Membres Titulaires :**
 - Jean-François GENEVOIS
 - Alain MORET
 - Jean-Paul WOOD
 - o **Membres Suppléants :**
 - Laura LAMOTTE
 - Adrien MOREAU
 - Céline DARVENNE
- **PRÉCISE** que la durée du mandat des membres de la CAO est liée à celle du mandat du Conseil Municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

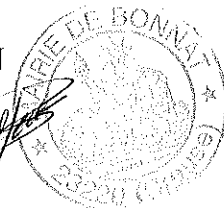
Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET

Le Maire,
Daniel PETITJEAN

Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/14
DESIGNATION DES DELEGUES
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

ABSENTS/EXCUSÉS : Pauline PILAT

PROCURATIONS : Pauline PILAT à Hélène PILAT

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Rôle de la commission de contrôle :

- Examen de la régularité des inscriptions/radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- S'assurera de la régularité de la liste électorale et devra pouvoir y accéder en intégralité
- Préalable à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire
- Sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur (RAPO)

Composition de la commission de contrôle :

- 5 sièges à pourvoir : 3 pour la liste majoritaire + 2 pour la liste d'opposition
- Désignation dans l'ordre du tableau parmi les membres acceptant de participer ; sauf le maire, les adjoints et les conseillers ayant des délégations en matière électorale
- Nomination par arrêté du Préfet, pour la durée du mandat, sur proposition du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR :

- **DÉSIGNE** les membres titulaires de la commission de contrôle électoral suivants :
 - liste majoritaire : Véronique MARTIN, Mathilde DELPERIER, Pauline PILAT
 - Liste d'opposition : Céline DARVENNE, Jean-Paul WOOD

2026/14

- **DÉSIGNE** les membres suppléants de la commission de contrôle électoral suivants :
- liste majoritaire : Laurent LAFAYE, Didier HEBERT, Adrien MOREAU
 - Liste d'opposition : Nathalie CHAVET

Cette composition sera transmise à Monsieur le Préfet pour proposition de nomination des membres de la commission de contrôle électoral de la Commune de BONNAT.

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET

Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026-15-DE
DESIGNATION DES DELEGUES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-21 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du CCAS après chaque élection municipale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que ce conseil doit être composé à parts égales de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire ;

M. le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

2026/15

1. Fixation du nombre de membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** par 15 POUR, de fixer à **5** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, outre le Maire, Président de droit.

Ce conseil sera donc composé de :

- **5** membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- **5** membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social dans la commune.

2. Élection des membres élus

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux

Liste A :

Mathilde DELPERIER
Hélène PILAT
Jean-François GENEVOIS
Pauline PILAT
Véronique MARTIN

Liste B :

Nathalie CHAVET
Céline DARVENNE
Jean-Paul WOOD

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
A	12	4	0	0
B	3	1	0	0

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : Mathilde DELPERIER, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Pauline PILAT

Liste B : Nathalie CHAVET

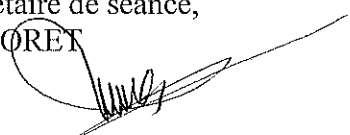
LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PRÉCISE** que le mandat des membres du conseil d'administration est lié à celui du Conseil Municipal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux élus concernés et de procéder, par arrêté, à la nomination des membres non élus (représentants des associations de retraités, de personnes handicapées, de l'UDAF, etc.)

2026/15

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET



Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026-16
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-Président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 10 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au vote à mains levées.

Considérant l'accord à l'unanimité des membres présents pour procéder au vote à main levée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR,

- **ADOpte** la liste des commissions municipales suivante :
- 1. COMMISSION BUDGET FINANCES
- 2. COMMISSION SANTE
- 3. COMMISSION TRAVAUX – VIE LOCALE
- 4. COMMISSION ÉCONOMIE – ARTISANAT – EMPLOI
- 5. COMMISSION AGRICULTURE
- 6. COMMISSION ENVIRONNEMENT -TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- 7. COMMISSION ASSOCIATIONS JEUNESSE SPORTS CULTURE
- 8. COMMISSION COMMUNICATION

9. COMMISSION CIMETIERE
10. COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures,
Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et,
en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,
Considérant l'accord à l'unanimité des membres présents pour procéder au vote à main
levée,

- **DÉSIGNE** au sein des commissions suivantes :

1) COMMISSION BUDGET-FINANCES

Membres titulaires : Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS,
Véronique MARTIN, Céline DARVENNE

2) COMMISSION SANTÉ

Membres titulaires : Hélène PILAT, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Pauline PILAT,
Mathilde DELPERIER, Céline DARVENNE

3) COMMISSION TRAVAUX – VIE LOCALE

Membres titulaires : Adrien MOREAU, Alain MORET, Laurent LAFAYE,
Véronique MARTIN, Laura LAMOTTE, Jean-Paul WOOD

4) COMMISSION ÉCONOMIE – ARTISANAT – EMPLOI

Membres titulaires : Adrien MOREAU, Alexandra GABAUDE, Jean-François GENEVOIS,
Nathalie CHAVET

5) COMMISSION AGRICULTURE

Membres titulaires : Hélène PILAT, Laura LAMOTTE, Adrien MOREAU,
Céline DARVENNE

6) COMMISSION ENVIRONNEMENT -TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Membres titulaires : Alexandra GAUBAUDE, Laura LAMOTTE, Laurent LAFAYE,
Didier HEBERT, Jean-Paul WOOD

7) COMMISSION ASSOCIATIONS - JEUNESSE – SPORTS - CULTURE

Membres titulaires : Hélène PILAT, Laura LAMOTTE, Mathilde DELPERIER,
Alexandra GABAUDE, Pauline PILAT, Nathalie CHAVET

8) COMMISSION COMMUNICATION

Membres titulaires : Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Laura LAMOTTE,
Mathilde DELPERIER, Hélène PILAT, Nathalie CHAVET

2026/16

9) COMMISSION CIMETIERE

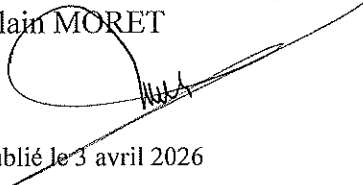
Membres titulaires : Véronique MARTIN, Laura LAMOTTE, Hélène PILAT, Jean-Paul WOOD

10) COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

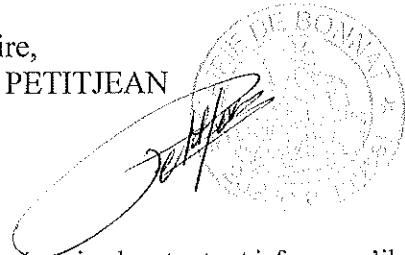
Membres titulaires : Hélène PILAT, Véronique MARTIN, Mathilde DELPERIER, Nathalie CHAVET

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET



Le Maire,
Daniel PETITJEAN



Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/17
DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU DES ECOLES DE BONNAT**

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Pour	12
Contre	0
Abstentions	3

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du SIVU des Écoles de BONNAT,

Considérant que le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 5211-7 I du CGCT - I.

Liste des candidats pour les délégués titulaires : Didier HEBERT, Laura LAMOTTE, Mathilde DELPERIER, Laurent LAFAYE ,

Liste des candidats pour les délégués suppléants : Hélène PILAT, Pauline PILAT, Alexandra GABAUDE, Adrien MOREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 POUR, 3 ABSTENTIONS,

- **DÉSIGNE** les délégués auprès du SIVU des Écoles de Bonnat suivants :

Titulaires : Didier HEBERT, Laura LAMOTTE, Mathilde DELPERIER, Laurent LAFAYE

Suppléants : Hélène PILAT, Pauline PILAT, Alexandra GABAUDE, Adrien MOREAU

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET

Le Maire,
Daniel PETITJEAN

Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/18
DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AUPRES DES SYNDICATS ET AUTRES INSTITUTIONS

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	3

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès des Syndicats et autres institutions extérieures

Considérant que le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 5211-7 I du CGCT - I).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 POUR, 3 ABSTENTIONS,

- **DÉSIGNE** les délégués titulaires et suppléants auprès des Syndicats et autres institutions extérieures suivants :

Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC)

Titulaires : Daniel PETITJEAN / Adrien MOREAU

Suppléants : Alain MORET / Laura LAMOTTE

Evolis 23

Titulaire : Adrien MOREAU

Suppléant : Laura LAMOTTE

Comité de pilotage France Services

Titulaires : Daniel PETITJEAN / Jean-François GENEVOIS / Mathilde DELPERIER

SSIAD

Titulaire : Pauline PILAT

Suppléant : Véronique MARTIN

Conservatoire ÉMILE GOUÉ

Titulaire : Laurent LAFAYE

Suppléant : Adrien MOREAU

2026/18

Référent FORET BOIS

Référent : Laura LAMOTTE

CLECT :

Titulaire : Daniel PETITJEAN

Suppléant : Alain MORET

SDIC 23 :

Titulaire : Véronique MARTIN

Suppléant : Alain MORET

CNAS

Délégué : Mathilde DELPERIER

Délégué ADPBC

Titulaire : Jean-François GENEVOIS

Suppléant : Mathilde DELPERIER

Accueillir pour être attractif :

Délégué élu : Didier HEBERT

Délégué habitant : Alexandra GABAUDE

COLLEG MARC BLOCH

Titulaire : Didier HEBERT

Suppléant : Mathilde DELPERIER

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET

Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Daniel PETITJEAN



**CONSEIL MUNICIPAL DE BONNAT - DÉLIBÉRATION N° 2026/19
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	3

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PETITJEAN, Maire.

Date de convocation : **25/03/2026**

PRÉSENTS : Daniel PETITJEAN, Alain MORET, Hélène PILAT, Jean-François GENEVOIS, Alexandra GABAUDE, Didier HEBERT, Véronique MARTIN, Laurent LAFAYE, Mathilde DELPERIER, Laura LAMOTTE, Pauline PILAT, Adrien MOREAU, Jean-Paul WOOD, Céline DARVENNE, et Nathalie CHAVET.

Alain MORET a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense,

Considérant que le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 5211-7 I du CGCT - I.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 POUR, 3 ABSTENTIONS,

- **DÉCIDE** de désigner Jean-François GENEVOIS en tant que correspondant défense de la commune.

Fait à BONNAT, le 31 mars 2026,
Certifiée exécutoire par l'affichage
et l'envoi en préfecture le 3 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain MORET

Le Maire,
Daniel PETITJEAN

Publié le 3 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.